

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), mercredi le 5 septembre 2018, à 19 h, présidée par M. Martin Loubier, maire suppléant et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Suzanne Jutras, M. Guy Lapointe, M. Daniel Audet, M. Sébastien Alix et M. Jonatan Audet.

Tous membres du conseil et formant quorum.

La mairesse, Mme Céline Gagné est absente.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-205

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2018-206

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 et qu'il soit adopté en ajoutant le nom du conseiller Martin Loubier à la résolution n°2018-201 (omission).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

- Concernant l'aménagement du parc du belvédère, le manque de disponibilité des excavateurs contactés nous empêche de faire les travaux cet automne.
- Un retard dans la livraison du nouveau pneu pour la niveleuse a empêché l'équipe de voirie de faire les travaux de retouche prévus.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- **La mairesse Céline Gagné**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentante à la MRC
 - Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François
 - Comité de la route 257

6 août séance ordinaire du conseil

13 août rencontre au sujet de la route 257 aux locaux du MTMDET à Sherbrooke

14 août information et visite chez Valoris

22 août rencontre au sujet de la route 257 au bureau du député à Cookshire

22 août conseil des maires de la MRC

Autres

18 août *La Nuit du pont couvert* (félicitations aux organisateurs)

6. MEMBRES DU CONSEIL

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en août 2018.

- **Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires
- Comité de gestion Internet haute vitesse MRC
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

6 août séance ordinaire du conseil

13 août rencontre au sujet de la route 257 avec le MTMDET à Sherbrooke

27 août atelier du conseil

28 août c.a. de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*

- **La conseillère Suzanne Jutras**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC

6 août séance ordinaire du conseil

27 août atelier du conseil

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

6 août séance ordinaire du conseil

24 août rencontre concernant les travaux d'aménagement au parc du belvédère

27 août atelier du conseil

- **Le conseiller Sébastien Alix**

- Comité consultatif d'urbanisme
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
- Comité consultatif de développement – développement économique
- Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

27 août atelier du conseil

- **Le conseiller Daniel Audet**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Environnement, protection des milieux naturels
- Comité consultatif en développement – développement économique

6 août séance ordinaire du conseil

27 août atelier du conseil

- **Le conseiller Martin Loubier**

- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

6 août séance ordinaire du conseil

27 août atelier du conseil

30 août c.a. de la *Régie incendie des Rivières*

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°347-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°315-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LINGWICK

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE le PL155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* a été sanctionné le 19 avril 2018;

ATTENDU QUE cette loi prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir les règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera, cette modification doit être apportée au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux pour être en vigueur au plus tard le 19 octobre 2018;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Suzanne Jutras qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 6 août 2018;

ATTENDU QU' un avis public a été publié le 7 août 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-207

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

Article 1.

Le Règlement n°315-2012 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant à l'annexe A, dans les obligations particulière, la règle 9 – après-mandat :

« RÈGLE 9 – après-mandat

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- 1. le directeur général et son adjoint;*
- 2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;*
- 3. le trésorier et son adjoint;*
- 4. le greffier et son adjoint;*

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil d'une municipalité. »

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2018-208

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 CONSEILLERS JURIDIQUES – CABINET MONTY SYLVESTRE

2018-209

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU d'autoriser la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, selon les termes de l'offre du 21 août 2018. Une rencontre annuelle sera demandée pour 2018, pour le coût de 250 \$ plus le kilométrage et les taxes, tel que prévu dans l'offre de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – DÉPART DE M. NICOLAS BLOUIN ET EMBAUCHE DE M. FERNANDO ROSAS

ATTENDU QUE M. Nicolas Blouin a remis sa démission du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement suite à la modification de son horaire à la municipalité de Weedon;

EN CONSÉQUENCE,

2018-210

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de M. Fernando Rosas à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, responsable de l'application des règlements municipaux, agent d'application du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments à propulsion mécanique et responsable de la Loi sur les compétences municipales à compter du 12 septembre.

L'horaire de travail est défini comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et décembre, sa présence sera requise une journée de 7 heures par mois.

À partir du mois d'avril jusqu'au mois de septembre inclusivement, une (1) journée de 7 heures par semaine.

Pour les mois d'octobre et novembre, sa présence sera requise une journée de 7 heures toutes les 2 semaines.

Salaire : le salaire sera tel que convenu au contrat jusqu'au 31 décembre 2019. Par la suite, le salaire sera majoré selon l'indice des prix à la consommation du Québec en date de décembre l'année précédente.

L'indemnité afférente au congé annuel (4%) sera versée à chaque paie.

Congés fériés : Selon les normes du travail (5% hebdomadaire)

À cause de la nature de son travail, le travail supplémentaire exigé pour certains dossiers sera rémunéré au même tarif que les heures régulières.

Les frais de déplacement sur le territoire de la municipalité pour l'exercice de son travail lui seront remboursés selon le règlement en vigueur.

Toutes les formations, rencontres, etc. se déroulant en dehors des limites de la municipalité devront être autorisées par le conseil.

Les frais exigés pour la formation et/ou rencontre seront calculés de la façon suivante :

- 100 % aux frais de la municipalité de Lingwick, si cela concerne la réglementation applicable sur le secteur de la localité;
- À part égale entre les municipalités ayant recours aux services de M. Fernando Rosas lorsqu'il s'agit d'une loi, réglementation, politique, informations, etc. qui concernent les municipalités en général et après approbation du conseil municipal de Lingwick.

Le contrat couvre la période du 12 septembre au 31 décembre 2019. Une période de probation de 4 mois est accordée à M. Fernando Rosas, après cette période son statut de permanent à temps partiel sera confirmé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 FONDATION DE L'ÉGLISE CHALMERS – SUITE DES TRAVAUX

2018-211

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE les travaux de réparation du mur de la fondation de l'église Chalmers soient confiés à Maçonnerie Corriveau. Le mur sera réparé avec du matériel « *Tex grout* ». Le coût des travaux incluant le matériel et la main d'œuvre est de 3 200 \$ plus taxes. Les travaux seront complétés en septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 REMPACEMENT DES FENÊTRES AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE CHALMERS

2018-212

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU d'effectuer l'achat de 5 fenêtres au Centre de rénovation G. Doyon pour remplacer celles situées au sous-sol de l'église Chalmers. Le coût pour les 5 fenêtres est de 1 558,15 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

2018-213

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de septembre 2018;

Engagement de crédits	
Administration	
Inspection fournaise centre municipal	500 \$
Inspection des drains	350 \$
Papeterie (papier, étiquettes, ...)	150 \$
Total administration	1 000 \$
Voirie – réseau routier	
Acide pour nettoyage boîte inox	100 \$
Ponceau	840 \$
Lave-vitre (2 cses)	28 \$
Antirouille	400 \$
Total voirie – réseau routier	1 368 \$
Hygiène du milieu	
Bacs (1 bleu-1 vert)	200 \$
Total – Hygiène du milieu	200 \$
Parcs et terrains de jeux	
Correction plaque pont couvert	250 \$
Total parcs et terrains de jeux	250 \$
TOTAL :	2 818 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 PRÉSENTATION L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil l'état des activités financières au 31 août 2018.

7.9 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS D'AOÛT 2018 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
18817	Ministre Revenu Québec	Remises de l'employeur	3 943,96 \$
18818	Receveur général du Canada	Remises de l'employeur	1 659,72 \$
18819	Annulé		
18820	Casey Sylvester	Salaire fin 04/08/2018	
18821	Casey Sylvester	Salaire fin 11/08/2018	
18822	Casey Sylvester	Salaire fin 18/08/2018	
18823	Hydro-Québec	Éclairage public	234,55 \$
18824	Annulé		
18826	Services cartes Desjardins	Formation FQM - poste	303,36 \$
18827	Bell Canada	Ligne fax	82,35 \$
18828	Bell Canada	Ligne garage	81,95 \$
18829	Hydro-Québec	Centre municipal - chauf.	506,60 \$
18830	Annie Brasseur	remplace no 18793	200,00 \$
18831	Casey Sylvester	Salaire fin 25/08/2018	
18832	Ass. camion du Québec	Livrets ronde sécurité	135,50 \$

18833	Sylvio Bourque	Frais de déplacement	53,55 \$
18834	Benoit Labbé	Gravier	546,13 \$
18835	ADMQ - Estrie	Colloque	90,00 \$
18836	Guy Lapointe	Frais de déplacement	118,12 \$
18837	Signalisation de l'Estrie	Panneau camion interdit	59,79 \$
18838	Axion	Wi-fi et tél. monte-pers.	77,62 \$
18839	Telus	Site web	11,44 \$
18840	Sanitaire Lac-Mégantic	Conteneur roll-off	818,62 \$
18841	Les débroussailleurs GSL	Fauchage bord de route	1 379,70 \$
18842	Alexandre Latulippe	Frais dépl. + cellulaire	408,11 \$
18843	Develotech	Balise max 50	252,95 \$
18844	Groupe Expert Drains	Trav. Chalmers (2e vers.)	10 610,02 \$
18845	Ent. Robert Verret	Diésel	2 967,68 \$
18846	Magasin gén. Morin	Essence, timbres (2 mois)	403,73 \$
18847	JN Denis inc.	Urée, freins, inspection	1 753,18 \$
18848	MRC du HSF	Téléphonie	201,16 \$
18849	Quinc. N.S. Girard	Escabeau, papier hyg.	188,28 \$
18850	Les Bétons L. Barolet	Gravier	1 279,54 \$
18851	Garage Claude Morin	Pneu remorque	79,00 \$
18852	Scie à chaîne C. Carrier	Démarrateur tracteur, estimé	413,25 \$
18853	Services san. D. Fortier	Cueillette matières rés.	4 042,91 \$
18854	Céline Gagné	Frais de déplacement	25,50 \$
18855	Alain Rousseau	Fauchage stat. pont	57,49 \$
18856	Alsco corp.	Buanderie	102,21 \$
18857	Valoris - Régie HSF/Sherb.	Enfouissement	1 562,61 \$
18858	Pièces d'autos Angus	Filtreur, lampe, batterie	172,83 \$
18859	Nicolas Blouin	Frais de déplacement	36,72 \$
18860	Pascal Sévigny	Frais de dépl. + cell.	242,46 \$
18861	Transport Guillette inc.	Creusage de fossés	10 554,87 \$
18862	Hydro-Québec	Garage	237,53 \$
Total des chèques :			45 894,99 \$
09/08	Salaires incl. chèques	8 employés	2 996,03 \$
16/08	Salaires incl. chèques	5 employés	2 546,87 \$
23/08	Salaires incl. chèques	6 employés	2 742,86 \$
30/08	Salaires incl. chèques	6 employés	2 794,96 \$
05/09	Martin Loubier	Rémunération élu	105,30 \$
05/09	Céline Gagné	Rémunération élu	476,81 \$
05/09	Jonatan Audet	Rémunération élu	277,30 \$
05/09	Guy Lapointe	Rémunération élu	352,61 \$
05/09	Sébastien Alix	Rémunération élu	228,89 \$
05/09	Daniel Audet	Rémunération élu	277,30 \$
05/09	Suzanne Jutras	Rémunération élu	277,30 \$
Total :			58 971,22 \$

2018-214

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 58 971,22 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2018-09-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 58 971,22 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne souligne avoir vu passer l'information concernant le peu de déchet généré par *La Nuit du pont couvert* et souligne cette réussite. Elle suggère d'en faire la publication dans le journal *Le Reflet*.
- Question concernant la vente du terrain industriel et commercial et la signature du contrat.

9. PAUSE SANTÉ

De 19 h 34 à 19 h 44

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 CAMION AUTOPOMPE – RÉPARATION DES FREINS

2018-215

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU d'entériner la réparation des freins de l'autopompe qui a été effectuée au garage JN Denis. Le coût total est de 1 275,26 \$ incluant les taxes.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 ACHAT DE GRANULAT ABRASIF

2018-216

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU QUE pour essai pour la saison hiver 2018-2019, la municipalité achète 5 voyages de pierre 1/4" net pour application avec le sable lorsque les conditions des routes l'exigent (glace, pluie, etc.). Le coût est de 13,50 \$ / t.m. plus les taxes. Le matériel sera acheté chez Granilake et transporté par les camions de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 CREUSAGE DE FOSSÉ

2018-217

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de retenir les services de Transport Guillette et frères inc. pour les travaux de pelle pour le creusage de fossé aux endroits suivants : chemin Bourque sur une longueur approximative de 3 000 mètres, chemin de la Rivière-Rouge sur une longueur approximative de 600 mètres, chemin de la Montagne-Rouge sur une longueur approximative de 105 mètres, chemin Poulin sur une longueur approximative de 150 mètres et chemin North Hill sur une longueur approximative de 200 mètres. Le tarif incluant la machinerie et l'opérateur de 99,50\$ de l'heure plus les taxes. Un camion supplémentaire, au coût de 80 \$ de l'heure, pourra être engagé si nécessaire. Le montant alloué pour ces travaux est de 11 500 \$ plus les taxes et il provient en partie du programme pour les projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale. Les longueurs de creusage de fossé sont approximatives et pourraient changer, si nécessaire, au cours des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 SUBVENTION ACCORDÉE POUR LES PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

2018-218

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.4 REHAUSSEMENT D'UNE PARTIE DU RANG DES POINTES EN ZONE INONDABLE

2018-219

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de faire effectuer le rehaussement du rang des Pointes, dans la zone inondable, par Les Bétons Léo Barolet inc. Le coût prévu pour ces travaux est de 15 240 \$ plus les taxes et comprend :

- le gravier brut 0-4" dans la zone les plus profondes, transport inclus
- le gravier 0-3/4 pour la finition, transport inclus
- le bulldozer et la compaction

Le tout tel que décrit sur le plan remis à M. Barolet par Pascal Sévigny lors de la visite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.5 VÉRIFICATION MÉCANIQUE – CAMION 2014

2018-220

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU d'autoriser l'inspection mécanique annuelle obligatoire du camion 2014. Advenant l'obligation de réparations de moins de 2 000 \$, celles-ci sont autorisées à être exécutées sur place. Pour toute réparation dont le montant serait plus élevé que 2 000 \$, la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire et les conseillers délégués aux équipements mécanisés seront avisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.6 CHANGEMENT DE PONCEAU ET CREUSAGE DE FOSSÉ (TRAMAC)

2018-221

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de réserver les services Excavations Prévost F.G. inc. pour le changement d'un ponceau sur la route 257, pour le creusage de fossé et pour le cassage de pierres au tramac dans une courbe de la route 257 vers Scotstown. Le coût est de 121 \$ / heure pour la pelle et de 100 \$ / heure pour le tramac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.7 AUGMENTATION DU MONTANT ALLOUÉ POUR LE DÉBROUSSAILLAGE

2018-222

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de modifier la résolution n°2018-125 de façon à ce que le montant alloué pour les travaux de débroussaillage qui seront effectués par Les Débroussailleurs G.S.L. inc passe de 15 000 \$ incluant les taxes à 21 000 \$ avant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.8 TRAVAUX DE NIVELEUSE

2018-223

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de réserver les services de Transport et excavation Jocelyn Ménard pour le passage de la niveleuse sur les chemins municipaux. Un maximum de 50 h, au tarif de 130 \$ / heure plus taxes est alloué pour ces travaux qui seront exécutés au début du mois d'octobre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.9 ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE POUR L'ENTRETIEN DES GLISSIÈRES

2018-224

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU d'effectuer l'achat d'une débroussailleuse de marque Stihl FS240 chez Scie à chaîne Claude Carrier inc. et d'un couteau taillis 250-3, le tout pour le coût de 718,48 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 COLLECTE DES PNEUS USÉS

2018-225

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QU'une collecte de pneus usés soit tenue sur le territoire de la municipalité, du 15 octobre au 1^{er} décembre 2018 inclusivement. Les citoyens devront aller porter les pneus au garage municipal à l'arrière de l'entrepôt de sel.

Un avis sera diffusé dans le journal Le Reflet spécifiant les conditions des pneus acceptés ou refusés, en insistant sur le fait que la période de collecte est strictement réservée aux dates précitées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 SENTIER DES ÉCOSSAIS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION N°2018-201

2018-226

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de modifier la résolution n°2018-201, afin de modifier le montant d'adhésion au *Sentier des Écossais* à 1 370 \$ puisqu'un montant de 630 \$ a déjà été versé pour trois points d'intérêt au circuit Baladodécouverte du sentier. Le montant de la cotisation inclut au total 5 points d'intérêt. Les deux points qui seront ajoutés dans le canton de Lingwick sont :

- le parc du belvédère (site d'un pont fabriqué par les écossais)
- le Lingwick cemetery, situé sur la route 257 à Gould.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16 SUJETS DIVERS

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande de précisions sur les longueurs de creusage de fossés et sur le débroussaillage.
- Question sur les autres points d'intérêt incluent au circuit Baladodécouverte du *Sentier des Écossais*.
- On demande quand est prévu l'installation de la « *shed* » au parc du belvédère.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-227

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 06.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Martin Loubier,
Maire suppléant

Josée Bolduc,
Directrice générale
secrétaire-trés.